

# Le FTTH supérieur au câble selon l'Arcep

Tous les trimestres, l'Arcep (Autorité de régulation des communications électroniques et des postes) publie son Observatoire de la qualité du service fixe d'accès Internet. A partir des données de performances des réseaux des opérateurs, cet indicateur vise à aider le consommateur final dans le choix de son fournisseur d'accès Internet tout en motivant les industriels à améliorer leurs services face aux concurrents. En parallèle de la 4<sup>e</sup> édition, portant sur le 4<sup>e</sup> trimestre 2015, le régulateur s'est attaché à comparer les performances des différentes technologies d'accès sur l'ensemble du second semestre de l'année dernière, indépendamment des services des opérateurs. Une initiative visant à mieux prendre en compte l'expérience des utilisateurs face à l'émergence des très hauts débits en France métropolitaine.

## **La fibre à 700 Mbit/s**

Si les performances entre les technologies xDSL (moins de 20 Mbit/s en réception) et la fibre (plus de 100 Mbit/s) ne donnent pas lieu à discussion tant les différences sont importantes de par leurs natures technologiques inhérentes, l'Arcep s'est attachée à déceler les différences entre les offres 100% fibre optique (FTTH) et hybrides fibre-câble (HFC/FTTLA). Il en ressort que, indiscutablement, le FTTH offre de meilleures performances que l'accès câblo-optique à interface Docsis 3.x (à plus de 200 Mbit/s). A noter que les mesures effectuées par l'Arcep sont exprimées en débits moyens et non en débits crêtes, et sont lancées à partir d'une seule session TCP en http. Les résultats pourraient donc sensiblement différer de ceux des systèmes de tests de débit que l'on peut trouver en ligne. Néanmoins, le même protocole de test étant appliqué à toutes les technologies d'accès, la comparaison de l'Arcep entre la fibre et le coaxial reste pertinente.

En réception, le FTTH affiche des débits variant entre près de 500 Mbit/s (300 à 750 Mbit/s, la variation s'expliquant principalement par la segmentation des offres commercialisées) quand la fibre en terminaison coaxiale plafonne à moins de 200 Mbit/s. Il s'agit là des mesures effectuées sur mires proches, c'est-à-dire, sur le réseau de l'opérateur. En mires lointaines, quand les services consultés sortent du réseau de l'opérateur, les performances de la fibre tombent autour de 170 Mbit/s (entre 130 et 220 Mbit/s). Le câble est également affecté mais dans une moindre mesure autour de 100 Mbit/s. L'Arcep indique néanmoins que les services de télévision par Internet n'ont aucun impact sur le câble quand ils peuvent en avoir, mais de manière négligeable, sur la fibre. Et pour cause, le Docsis 3 assure la séparation des flux de navigation Internet de ceux dédiés à la télévision.

## **Une différence atténuée dans les usages**

La fibre se distingue aussi sur la performance des débits sortants, fort utiles dans les services d'upload vers le Cloud, notamment. Le FTTH avoisine ainsi les 140 Mbit/s (avec des variations autour de 70 à 190 Mbit/s) quand le câble peine à atteindre les 20 Mbit/s en mires proches. Et respectivement 25 Mbit/s pour 10 Mbit/s en mires lointaines. Ces mêmes types d'écart se retrouvent sur la latence (le temps que met un paquet IP à arriver du serveur au terminal

utilisateur). Elle se joue à 8 millisecondes (ms) en moyenne sur la fibre contre près de 20 ms sur le câble. En mires lointaines, l'écart se réduit : plus de 45 ms pour le canal optique contre moins de 60 ms en coaxial.

Si ces mesures de performances pures révèlent indéniablement que les deux technologies ne se valent pas, les différences n'ont pas réellement d'impact sur les usages. Ce qui permet à SFR (Numericable-SFR) de revendiquer une égalité technologique de qualité de service sur ses offres en terminaison câble. Dans les faits, par exemple, la lecture d'une vidéo en streaming sur Youtube, Dailymotion ou Vimeo obtient le même score moyen (autour de 5) en fibre qu'en câble ou même en ADSL. En revanche le téléchargement de fichiers en P2P sur protocole BitTorrent tourne à l'avantage de la fibre à domicile autour de 60 Mbit/s contre 40 Mbit/s pour le câble. La qualité des services P2P dépendant néanmoins du nombre de clients partageant leur bande passante, il n'est néanmoins pas certain que la différence de performance entre les deux technologies se constate durablement dans les usages. Dans les faits, la différence entre les deux technologies se fera avant tout sentir dans la qualité que mettent, ou pas, les opérateurs à accompagner leurs services.

---

### **Lire également**

[SFR contraint de réviser ses publicités sur la fibre](#)

[Le très haut débit toujours porté par la fibre en France en 2015](#)

[Plan France THD : le Sénat craint une nouvelle fracture numérique](#)

**Crédit photo © Sean Pavone / Shutterstock**